

# COMPTE RENDU COMITE VILLAGE DE CASSY

**VENDREDI 29 JANVIER 2021 - 14 h - SALLE de La M.A.J.**

PRESENTS :

ELUS : Gérard CLERQUIN - Gérard GLAENTZLIN

Chargé de Mission Mairie : Eric BOUCHEIX - SYBARVAL : Sylvain DEPREISSAT

COMITE de VILLAGE : **11 présents** - 3 absents excusés

## **ORDRE du JOUR : AMENAGEMENT SPECIFIQUE DE LA ROUTE DU STADE dite « CHAUSSIDOU »**

### **1 - HISTORIQUE**

La nouvelle piste cyclable en création, laquelle doit relier la zone de loisirs de Mouchon jusqu'à rejoindre la piste cyclable départementale (et dans le futur déboucher jusqu'à la plage de Cassy), est terminée jusqu'au croisement de la route du stade via la route de Mouchon, une portion du Chemin de Titoune et la route du stade s'inscrit donc dans sa continuité.

Sur la page Facebook de la Ville, il a été annoncé le 11 janvier une circulation modifiée par l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée dans l'objectif d'améliorer les conditions de déplacements des cyclistes sur une portion de route déjà existante.

C'est une voie routière qui ne possède pas de ligne médiane mais où deux couloirs ont été matérialisés par marquage sur les parties périphériques de la chaussée, ces accotements étant dénommés « bandes de rives ».

Une réunion élargie d'information est prévue avec les Riverains, les Associations concernées et Les 4 Comités de village mais limitée à 2 personnes par structure compte tenu des contraintes sanitaires.

Nôtre Comité étant l'intermédiaire reconnu et identifié de proximité des échanges entre les habitants et la Mairie et afin de répondre avec le maximum de précisions, Il nous a semblé indispensable que nous soyons spécifiquement informés en priorité des modalités de cette opération innovante et technique. Ce qui a été programmé.

### **2 - ECHANGES suivant la présentation**

Il s'avère que nôtre groupe était bien représenté pour les secteurs Mouchon, Mer et Soleil, Casses de Cassy, Les Fougères et que nous empruntons tous très régulièrement cette route **en voiture** et très rarement en vélo. Nous sommes donc d'excellents témoins.

### **QUESTIONS/REPONSES :**

#### **- Pourquoi ce type d'aménagement contrairement aux pistes cyclables classiques ?**

- Une volonté de sécurisation des déplacements doux sur la commune
- Proposer des alternatives concrètes aux fortes dépendances à la voiture individuelle
- Nécessite peu de travaux, juste du marquage au sol et donc d'un faible coût de revient.

## - QUID de la voiture ?

- Le vélo devient prioritaire et la responsabilité du véhicule est systématiquement engagée (malgré le comportement des vélos méconnaissant les règles du Code de la Route !)

- Il s'agit d'un des axes majeurs de la commune qui permet depuis Andernos - Taussat - plus les villages ci-dessus mentionnés de rattraper la route de Bordeaux (entre autres).  
...Sans oublier les différents transports scolaires.

- Quelle utilisation notre population parfois âgée en fera-t-elle ?

- Y-a-t-il eu des comptages préalables hiver - été ?

Il est vrai que cette période de confinement et couvre-feu ne s'y prête pas.

- Cette notion de « partage » de la route sera-t-elle bien comprise ? « La route est à moi ! »

- Zone accidentogène ? inquiétude et vigilance sur la sécurité !

- Importance de la visibilité au sol et donc demande d'un marquage de couleur des bandes de rives

- Affichage de panneaux particulièrement visibles et didactiques

## - Perspective de Calendrier

Les travaux ne sont pas actuellement « engagés » mais et pourraient s'effectuer à partir de fin février sur quelques jours.

## 3 - CONCLUSION

Si la notion de continuité de la piste cyclable est une évidence, cette nouvelle pratique interroge et demande à être testée.

En conséquence **une période d'EXPERIMENTATION** (durée à déterminer) est demandée.

Mrs les ELUS présents s'y sont engagés ce dont nous les remercions.

Fin de la réunion à 16 H

MCB